



Entretien d'une voie communal par la mairie

Par **marienicole**, le **08/04/2016** à **10:00**

lorsque j'ai vendu un terrain pour construire
la commune m'a achete une partie de celui ci pour en faire une voie communal
mais depuis cette voie n'est pas entretenu il y a seulement de la caillasse
suis je en droit de demander le gourdronnement de cette voie

Par **youris**, le **08/04/2016** à **10:20**

bonjour,
l'obligation d'entretien par la commune dépend de la nature de la voie.
si c'est un chemin rural qui appartient au domaine privé d ela commune et non une voie
communale, la commune n'a pas une obligation d'entretien.
salutations